

Image not found or type unknown



Droit de refus de la part d'un enfant

Par **caroline**, le **11/09/2008** à **11:28**

Bonjour, rnA quel âge un enfant n'est-il plus sujet à une requête en droit de visite et d'hébergement de la part des grand-parents ?rnQuand est-il en droit de refuser ?rnEt quel est le texte de loi qui s'y rapporte ?rnMerci.